



DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT de
BESANCON

CANTON de
BESANÇON – EST

**2024-49 Tarifs droit de place
marché**

Commune de **THISE**
N° Code Postal **25220**
Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2024

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
publiée le 7 octobre 2024

que la convocation du Conseil avait été faite le
26 septembre 2024 et que le nombre des
membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants du
Code Général des Collectivités
Territoriales.

Le Maire,

L'an deux mille vingt quatre

Le trente

le Conseil Municipal de la commune de THISE s'est réuni au lieu habituel de ses
séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT
pour la session ordinaire du mois de septembre.

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M.
DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FREZE, Mme GUILMAILLE M. KIEFFER, M.
LABBACI, Mme MARCHE, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme
RODRIGUEZ, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme RUISSEAUX (pouvoir à M. LABBACI), Mme Paillet (pouvoir
à Mme RODRIGUEZ), M. FALLOT (pouvoir à M. FREZE), M. HEQUETTE (pouvoir à M.
ALLAIN), Mme GAUTHIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur ALLAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces
fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. le maire expose au conseil municipal que le prix du droit de place au sein du marché des producteurs
lancé en 2015 a été fixé à 2 € du mètre linéaire. Ce prix de 2 € a été conservé depuis le lancement de
la nouvelle formule, dans le but de maintenir un tarif symbolique qui permettrait au marché de rester
très attractif pour de potentiels exposants.

La perspective d'une augmentation à terme, à plus ou moins un an de fonctionnement, avait toutefois
été annoncée aux exposant dès le démarrage en septembre 2023.

Alors que le marché est désormais bien rodé et suscite toujours un fort intérêt des exposants et du
public, M. le maire explique au conseil municipal qu'il convient de porter ce prix au mètre linéaire de 2 à
3 euros, à compter du 1 er janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition.

Thise, le 30 septembre 2024 Le
Maire, Pascal DERIOT